

Lundi 5 décembre 2022

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La Ville de Marseille soutient l'attractivité et la valorisation de la recherche sur le territoire

Afin d'accroître son potentiel scientifique de haut niveau et de favoriser le rayonnement international et l'attractivité des laboratoires de recherche, la Ville de Marseille attribue des bourses à des chercheuses et des chercheurs qui ont choisi Marseille pour y exercer leur métier ou effectuer leur période post-doctorale, ce **lundi 8 décembre à l'Hôtel de Ville**, en présence d'**Aurélie Biancarelli-Lopes**, adjointe au Maire de Marseille en charge de la recherche, de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur.

Premier pôle en matière d'enseignement supérieur et de recherche en Région Sud, Marseille dispose d'expertises reconnues dans des domaines scientifiques variés (sciences de la vie et de la santé mathématiques, sciences de l'ingénieur et de l'univers, notamment).

Marseille abrite, par ailleurs, la plus grande université francophone : Aix-Marseille Université (AMU), qui compte 122 structures de recherche en lien avec les plus grands organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM, IRD, INRA, CEA, IFSTTAR ...), 12 écoles doctorales. Une recherche de haut niveau nécessite cependant de maintenir une **politique d'accueil efficace**.

C'est pourquoi la Ville **apporte son soutien, pour la deuxième année consécutive, au recrutement de chercheurs extérieurs de haut niveau par l'attribution de bourses d'accueil (2000 euros) et d'installation (3000 euros)**.

En effet, afin de maintenir et d'accroître leur dynamisme, les équipes de recherche doivent impérativement s'enrichir de compétences extérieures dans un contexte de collaboration mais aussi de compétition scientifique internationale.

La Ville de Marseille est consciente de ces enjeux et de l'importance de promouvoir un **potentiel scientifique de haut niveau** qui contribue au développement économique et au rayonnement du territoire.

Pour l'année universitaire 2021-2022, 55 candidats ont été sélectionnés, parmi lesquels :

- **34 chercheurs français ou étrangers**, affectés dans un laboratoire marseillais dans le cadre d'un premier recrutement ou d'une mutation, reçoivent une "allocation d'installation" d'un montant de 3 000 € ;

- **21 jeunes post-doctorants**, qui effectuent un séjour de 18 mois à trois ans dans un laboratoire marseillais pour y approfondir leur sujet de recherche, reçoivent une "allocation d'accueil" d'un montant de 2 000 €.

D'autre part, la Ville de Marseille a souhaité honorer **quinze Docteurs d'Aix-Marseille Université**, dans le but de récompenser **l'excellence des travaux de recherche réalisés au cours de leur thèse**.

La Ville s'est ainsi associée à la démarche d'Aix-Marseille Université en attribuant quinze Prix de thèse, portant sur cinq thématiques :

- Social et démocratie
- Écologie et développement durable
- La Méditerranée
- Sciences de la Vie et de la Santé
- Sciences de l'Ingénieur

Trois prix sont attribués par thématique, selon la répartition suivante : 1 500 €, 1 000 €, 500 €.

Cette initiative manifeste la volonté de la Ville de Marseille, partagée avec l'Université, **d'encourager et de valoriser la recherche comme un des atouts majeurs du développement du territoire**.